

Edition du "REVEIL DU NORD" 116 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (7^e)

Le Nord

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING 2, Place de l'Hôtel de Ville, 2

LA BAISSÉ DU FRANC S'EST ENCORE ACCENTUÉE VENDREDI

La livre a eu pour cours 156.50 contre 146.50 il y a une huitaine

Nous signalions hier, que notre franc avait subi une baisse importante au cours de la journée de jeudi, où l'on enregistra, pour la livre, le dollar et le franc belge, les cours de clôture de 152.05 ; 31.15 et 0.999 contre 148.05 ; 30.05 et 0.988 mercredi.

Ce mouvement défavorable s'est encore accentué hier, les mêmes valeurs furent cotées, en effet, de jeudi à A. 11 heures : 153.05 ; 31.05 et 1.0015 ; A midi : 154.70 ; 31.75 et 1.008 ; A la clôture : 156.50 ; 32.44 et 1.004.

On se souvient que le jeudi 27 mai, la livre, le dollar et le franc belge ont eu pour cours : 148.05 ; 30.05 et 0.987.

Équilibrer le franc et rassurer les créanciers, dit-on en Angleterre

Le « Financial News », dans son éditorial, considère que la restauration du franc est de première importance dans les affaires internationales, et il en conclut que la nomination du comité d'experts est une sage décision. Ce journal estime ensuite que c'est la réputation des Français économistes à placer leurs épargnes dans les bons du gouvernement qui a maintenu le franc à un niveau très bas et il déclare qu'il n'y a aucune confiance dans le crédit du gouvernement soit rétabli. En équilibrant le budget, dit-il, un premier pas a été fait vers la restauration. Mais le prochain doit être pour l'Etat de rassurer ses créanciers.

La discussion des marchés de l'aviation à la Chambre

Après avoir voté le projet qui augmente la retraite des ouvriers mineurs, la Chambre a repris la discussion des marchés de l'aviation.

M. COUÛE, député réactionnaire du Pas-de-Calais, déclare qu'il partage les vues du Rapporteur, M. Garnier, sur l'examen de long terme du point de vue technique, la valeur des divers appareils de chasse et de bombardement de jour et de nuit. En terminant, il préconise la création d'un ministère de l'air.

M. LAURENT-EYNAK répond ensuite aux divers interpellateurs. Il dit notamment que les difficultés qu'on a pu constater dans l'organisation de notre aviation, tiennent pour une part à l'instabilité des programmes. L'aviation, cependant qu'en aviation, nous avons fait de grands progrès. Au sujet des grilles formulées à propos des marchés Fernand, il rappelle que les moteurs de cette firme ont fait leurs preuves dans les avions de la marine et de la Chambre que l'aviation d'observation, qui représente à peu près la moitié de l'aviation française, possède bientôt 50 % de franc-avions nationaux en propriété civile.

Il estime que les méthodes employées par les services, pour la construction des avions, sont les seules propres à sauvegarder les intérêts de l'Etat, tout en maintenant dans ces usines de construction l'activité indispensable à l'existence d'une industrie.

M. LAURENT-EYNAK justifie ensuite les avances consenties aux constructeurs et conclut que les efforts de tous doivent tendre à donner à la France des avions assez robustes pour qu'ils puissent faire face à notre destin.

La suite de ce débat est alors renvoyée à mercredi et à la séance levée.

JETONS DE PRÉSENCE POUR LES DÉPUTÉS ?

M. Pélou-Duplessy, député de la Charente, a déposé à la Chambre une proposition de loi tendant à décider que les indemnités parlementaires soient liquidées au moyen de jetons de présence. Il estime que le mode de traitement qu'il propose répond mieux que l'indemnité actuelle aux sentiments d'équité. Il veut qu'à l'exemple de nos ouvriers et paysans, chacun soit rémunéré, suivant son travail.

M. BRIAND A GENEVE

En raison de l'absence de M. Briand, qui partira dimanche soir pour Genève, le Conseil des Ministres qui devait avoir lieu mardi, se réunira samedi matin, à l'Élysée.

M. Aristide Briand a reçu, vendredi matin, M. Raoul Péron, ministre des finances ; M. François Bimet, ministre de l'Agriculture et d'une députation du congrès international féminin.

LES SUPFRAGISTES CHEZ M. BRIAND

Une députation de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes, a été reçue avant-hier par M. Briand, au quasi d'Orsay. Mmes Brunschwig et Corbett Ashby ont introduit auprès de lui un grand nombre de femmes députées, sénateurs et conseillers municipaux.

Le président du Conseil a assuré les Congrèsistes de sa sympathie pour leur cause, et leur a exprimé l'espoir que triompherait bientôt dans le monde entier et en France, en particulier, le principe de l'égalité civile et politique des sexes.

Une vérité première

La culture physique, il n'y a que cela, voyez-vous pour conserver la santé et profiter l'existence.

Hah I hah I nos ancêtres n'en faisaient guère, et pourtant ils se portaient bien... Ils se portaient bien... N'empêche qu'ils sont tous morts...

Colombophiles, lisez en tête de « La Journée Sportive » en 4^e page, la chronique de notre collaborateur spécialiste : « Moto contre maison ».

POUR UNE MEILLEURE UTILISATION des prestations en nature

Des décisions de la conférence économique franco-allemande

La conférence économique franco-allemande pour la meilleure utilisation des prestations en nature, par application du plan Dawes, vient de se terminer.

A l'issue de l'assemblée plénière, qui a clos ces travaux, en présence de M. de Most, ministre des Travaux Publics, les délégués français et allemands ont, d'unanimité, les recommandations suivantes dans les domaines français et allemand :

Collaboration industrielle des deux pays

« La Commission des représentants français et allemands de la conférence économique franco-allemande qui a siégé à Paris les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1926, estime, à l'unanimité qu'il est de la plus grande importance pour la France et l'Allemagne d'étendre aux travaux publics les prestations en nature effectuées en application du plan Dawes. La Commission suggère l'examen par les groupements professionnels d'un certain nombre d'affaires-types, en vue de la détermination de modes de collaboration entre les industries des deux pays sur la base d'une répartition équitable et rationnelle des travaux. »

Réalisation des initiatives privées

« La Commission demande aux gouvernements de faciliter la réalisation des initiatives privées : 1^o en adaptant le régime des prestations en nature aux besoins des entreprises de travaux par l'adjonction de clauses appropriées, notamment sur ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre ; 2^o en simplifiant les procédures administratives et en centralisant les organismes d'exécution et de contrôle ; 3^o en convenant de dispositions de nature à assurer le règlement des contrats jusqu'à leur complet achèvement, par une affectation spéciale et définitive d'une fraction des ressources du plan Dawes ; 4^o en étudiant les moyens de financer, dans toute la mesure du possible, la part française des travaux à l'aide des fonds de réparations eux-mêmes, par exemple par l'octroi de facilités de paiement ou par telle autre combinaison reconnue convenable. »

Collaboration parlementaire

« Les délégués parlementaires français et allemands à la conférence, convaincus de la grande importance de ces recommandations pour la bonne fin de la collaboration technique franco-allemande, s'efforceront d'activer l'attention de leurs gouvernements respectifs sur la nécessité de lever les difficultés existantes par des mesures inspirées des résolutions de la Commission. Avant de se séparer, les membres de la conférence ont décidé de charger de l'exécution de ces vœux une Commission exécutive mixte permanente. »

Le Tour de Belgique sur... l'inexpressible

Un globe trotter d'un nouveau genre, M. Gaston Dumont, de Fleurus, se propose de faire le tour de Belgique dans cette position. On se demande combien de fonds de pantalon il compte utiliser.

LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE WASHINGTON

Une dépêche de Washington signale que la ratification par la Chambre américaine de l'accord sur la dette française constitue une première étape dans ce que les Etats-Unis considèrent comme le dernier acte de la question des dettes intérieures. La position du gouvernement connu étant de réserver son action finale jusqu'à ce que la France agisse, la parole est maintenant au Parlement français.

D'autre part, M. Smoot, président de la Commission des Finances du Sénat a déclaré que la commission commencerait, mercredi prochain, l'examen de l'accord franco-américain. Il a ajouté que la discussion ne viendrait pas au Sénat avant que le Parlement français ait ratifié l'accord.

Cette déclaration de M. Smoot prend une importance particulière du fait que, membre de la commission des dettes, il doit se rendre devant le Sénat, le défenseur de l'accord.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médecin : ciel nuageux ; averse ou pluies orageuses ; vent sud à sud-ouest à 4 à 6 mètres ; température minimum 9°.

Le Sénat a ratifié hier les accords de Locarno par 272 voix contre 6

Dans un superbe discours, M. BRIAND a justifié sa politique de sécurité

Le Sénat a poursuivi hier la discussion des accords de Locarno. M. LUCIEN HUBERT, président de la Commission des Affaires Étrangères, au cours d'une brève intervention, propose la ratification du pacte conclu par M. Briand.

« Le Sénat, dit-il en concluant, est une grande tentative et une grande espérance. Nous participons loyalement à l'initiative et nous encourageons l'opération. »

M. HENRI MERLIN démontre, de son côté, la nécessité de son vote. « Pour accepter l'adhésion de l'Allemagne dans la S. D. N., dit-il, il nous faut imposer silence à notre mémoire, pour n'écouter que la voix de notre raison. »

On entend ensuite le général Bourgeois qui déclare qu'à voir le monstre dont l'Allemagne exécute le traité de Versailles, on ne peut faire confiance à sa bonne foi.

« Prenons garde, dit-il en terminant, au désarmement corolaire des accords de Locarno. »

Grand discours de M. Briand

Après une brève intervention de M. CHENE-BENOIT, M. BRIAND a enfin la parole.

Le Président du Conseil rend d'abord hommage à la grande mémoire de M. Léon Bourgeois. Il a poursuivi en ces termes :

« Les accords de Locarno constituent un bon relatif. Au lendemain d'une guerre qui a mis aux prises, non seulement des armées, mais des nations entières, il n'est pas étonnant que l'Europe n'ait pas encore retrouvé son équilibre. »

« Les accords de Locarno ajoutent-ils quelque chose au traité de Versailles ? Je ne suis pas l'auteur du traité de Versailles, je ne me livrerai pas à des récriminations. Mais on a dit, à propos de Locarno, que l'Angleterre et l'Italie avaient pris des précautions en ce qui concerne les conditions de leur intervention éventuelle. Affirmation gratuite. Le pacte ne garantit que l'Allemagne sera attentivement surveillée. D'ailleurs, dans des conditions de paix pour les peuples, c'est la possibilité de déclarer la guerre. (Appl.) »

La puissance d'action de la S. D. N.

M. BRIAND montre et prouve avec force, la puissance d'action de la S. D. N. Il cite un exemple récent où elle a pu éviter la guerre entre deux nations. Mais Locarno, dit-il, nous enlève-t-il aucun moyen d'action ? Non !

Nos garanties de sécurité

La neutralisation de la zone rhénane ordonnée par le traité de Versailles, sera-t-elle toujours absolument respectée ? Je ne conteste pas. Mais s'il se produit une violation caractérisée, nous aurons le droit de nous en servir et d'appeler les autres à nous aider. Locarno ne l'en empêche aucunement. Quant à l'intervention effective de nos alliés, en vertu de nos traités, nous avons le droit d'en douter.

Locarno ajoute au traité de Versailles

Nous conservons, d'autre part, tous nos moyens de défense. Si une pareille combinaison avait existé en 1914, l'Allemagne aurait-elle osé commettre son agression ? (Applaudissements.) Elle l'aurait, au moins, fait réfléchir. J'ajoute qu'après la obtention de 1918, on ne peut croire que l'Allemagne se

La Chambre a adopté l'augmentation des pensions des ouvriers mineurs

En principe, leur retraite est portée de 2500 à 3000 francs et un nouvel aménagement financier de la caisse autonome est institué

On sait que la Fédération nationale des Travailleurs du Sous-Sol est intervenue énergiquement auprès du gouvernement pour lui demander de mettre la législation en harmonie avec la situation économique actuelle. A la suite de ces interventions, le gouvernement a saisi la Chambre, au début de la séance qu'elle a tenue hier, d'un projet de loi, établi par Marius Montet, tendant à accorder aux ouvriers mineurs et à leurs veuves une augmentation de pension et à instituer un nouvel aménagement des bases financières de la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.

Le Sénat a immédiatement adopté l'ensemble de ce projet de loi qui porte en principe la retraite des ouvriers mineurs de 2.500 à 3.000 fr.

Les dispositions du projet

Voici d'ailleurs les dispositions essentielles de ce projet, elles comportent :

1^o Le relèvement de 20 % des retraites de

vieillesse en modifiant la part de la capitalisation et celle de la répartition dans la constitution des retraites.

Les prélèvements sur les salaires pour le fonds spécial de la caisse

Sur le montant de la double contribution patronale et ouvrière, fixée par la loi du 25 février 1914, il est prélevé, au profit du fonds spécial de la caisse autonome de retraite, une somme égale à 2 % du salaire pour les ouvriers de moins de 30 ans et à 1 % en ce qui concerne les autres ouvriers. D'autre part, la ventilation des contributions patronales et ouvrières entre le fonds d'assurance et le fonds spécial de la caisse autonome s'opère sur les bases suivantes :

	Fonds d'assur.	Fonds spéc.
Ouvriers de moins de 30 ans	2 %	1 %
Ouvriers de 30 ans et plus	3 %	2 %

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

LE CORPS DE L'AVIATEUR DEMAZIN retrouvé dans le détroit

Recueilli en Angleterre il a été identifié hier au Bourget

Une dépêche de Londres annonçait hier que le cargo « Fruit » avait remorqué et transporté à la morgue, un corps retrouvé au milieu du détroit.

On télégraphia peu après, du Bourget, que ce corps retrouvé près de la Tamise, était bien celui de l'aviateur Demazin, disparu en mer ces derniers jours.

Le suicide horrible d'un gamain à Halluin

Jedi soir, vers huit heures, la nouvelle se répandit dans Halluin qu'un jeune garçon s'était suicidé ; la nouvelle n'était malheureusement que trop vraie.

Au-delà de la gare de Roncq, partant vers Halluin, le train passa au Pellignin et franchit ensuite, avant d'arriver en gare d'Halluin, les barrières dites « Issue Isidore » et « de la Drève Vouters ». C'est à la barrière de l'Issue Isidore qu'eut lieu ce drame.

Le troisième train d'ouvriers avait quitté Roncq (gare) à 7 heures 40 et doit arriver à Halluin, à 7 h. 50 ; quand en passant à la barrière Issue Isidore, un jeune homme se jeta sur les rails du train, 50 mètres avant l'arrivée de celui-ci.

Le chauffeur du train serra ses freins et le chef de gare d'Halluin fut averti du drame.

Celui-ci prévint aussitôt M. Vacarro, commissaire de police qui, accompagné de ses agents, se rendit sur les lieux.

Le corps du malheureux jeune homme fut retiré à 11 heures 15 minutes, les roues de la locomotive lui étaient passées sur le cou. M. le docteur Louf mandé, ne peut que constater la mort.

L'identité fut vite établie. C'est un ouvrier rentreux, Dobbelaere Cyrille, travaillant chez M. Sion et dont les parents habitent au hameau de Ham, n. 4 ; il est né en 1913, à Halluin.

Le corps fut transporté au domicile de ses parents, au Ham, où on juge de la douleur de ceux-ci, Cyrille Dobbelaere étant fils unique.

Une enquête a été ouverte sur cette mort tragique. Une petite fille a déclaré avoir vu le garçonnet appuyé à la barrière et se jeter sous le train à l'arrivée de celui-ci ; d'autres personnes confirment le fait.

D'après des propos entendus à l'atelier par ses camarades, désespéré, il aurait manifesté déjà plusieurs fois son intention de se donner la mort.

On dit aussi que ce serait à la suite de réprimandes de la part d'un de ses oncles, qu'il s'est pris cette résolution funeste.

LE CONSUL AMERICAIN A NAGASAKI INCULPÉ D'ESPIONNAGE

On mande de Tokio que l'arrestation du consul américain à Nagasaki, accusé d'avoir pris des photographies de la base navale de Sasebo pourrait amener des complications internationales. Le ministre de l'Intérieur japonais ne le suspecterait pas d'espionnage, mais grandirait que le public interprète faussement la violation par un américain de la zone fortifiée. Le consul est néanmoins détenu sous l'inculpation d'espionnage.

Un geste de danse assez difficile

La pièce du Zénith d'Arabie est un geste de danse assez difficile à exécuter. On voit ici une étoile, Miss Morré, nous le montrant à la perfection.

LES NEGOCIATIONS ANGLO-ALLEMANDES DE LONDRES

« Le Temps » croit savoir que l'objet essentiel des négociations que poursuit à Londres, actuellement M. de Most, directeur de la Reichsbank, est le placement avec l'aide des financiers britanniques de tout ou partie des actions privilégiées ou de préférence, de la Compagnie des chemins de fer allemands, dont le plan Dawes a fixé le total à 2 milliards de marks-or.

Canot de sauvetage insubmersible

« L'Association des Constructeurs maritimes de France » a été créée à Paris.

UNE MANIFESTATION DES ORIGINAIRES DU NORD A PARIS

Une grande manifestation des originaires du Nord a eu lieu jeudi soir.

Au cours de cette réunion, le président de l'Association, le docteur Léon Mabille, a rendu un magnifique effort pour la reconstruction des régions libérées et exalta l'énergie et la ténacité des hommes du Nord.

Le ministre du Travail a rendu hommage à ces qualités en notifiant que le Nord donnait l'exemple constant de la solidarité, geste essentiel pour la vitalité du pays.

LE PRÉSIDENT POLONAIS APRETE SERMENT

M. Moscicki, Président de la République polonaise est arrivé hier matin à Varsovie, venant de Lwow. Il a prêté serment à midi au « Palais royal » et non au palais d'Etat, comme on l'avait projeté tout d'abord.

La ville entière était pavloise en l'honneur du nouveau président.

Après le prestataire du serment, M. Moscicki est entré en fonction, et le cabinet lui a présenté son premier ministre.

C'est celui-ci qui vient d'être présenté à l'inspection des Constructeurs maritimes de France.

LA MANIFESTATION LAÏQUE DE CAMBRAI, DIMANCHE

Toutes les démocrates y participeront et elle sera grandiose

L'école laïque est menacée. Depuis quelque temps, ses adversaires irréductibles la dénigrent, la renouvellent, courent à sa ruine.

Le jour est donc venu de dire une fois de plus ce qu'elle est, de la montrer avec son vrai jour, de rappeler le noble but qu'elle poursuit.

L'école laïque, quoiqu'en disent ses détracteurs, n'est pas scolaire.

Elle est large d'esprit, tolérante, ouverte à tous. Elle ne connaît pas les distinctions sociales, Pierre angulaire de la République, selon l'expression consacrée, son but n'est pas d'élever des barrières infranchissables entre les citoyens de diverses confessions. Il est, au contraire, de créer l'union de tous sous une même égide, sous un même drapeau, de préparer l'enfant à la vie sociale et de faire un citoyen consentant de ses droits et de ses devoirs.

C'est pour affirmer encore les principes intangibles de l'école laïque, pour clamer au volonte de poursuivre, dans le respect souverain de toutes les croyances, son œuvre de progrès humains, que nous nous sommes opposés contre les attaques dont elle est l'objet, que la Ville de Cambrai et l'Union des Amicales Laïques du Nord ont organisé, au matin dimanche, la grandiose manifestation, en l'honneur de l'école publique et du Personnel enseignant, dont nous avons déjà entrepris nos lecteurs.

Au début de l'après-midi, un meeting se tiendra sous la présidence de M. Daniel Vincent, ministre du Commerce et des P. T. T., représentant le Gouvernement, qui réunira les représentants des Amicales du département, de toutes les œuvres post-scolaires et de tous les Groupements d'Action laïque.

De nombreux orateurs de marque prendront la parole, dont MM. DANIEL-VINCENT, Paul BÉREZ, sénateur du Nord, ancien maire de Cambrai ; Georges SELLIER, président de l'Union des Amicales laïques du Nord ; l'ami JAURES, député de Paris et Ferdinand BUISSON, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Partout les adhésions sont déjà parvenues en nombre. Tous les démocrates répondront : Présent !

La journée de dimanche sera une journée de gloire pour l'Enseignement laïque. Son succès sera éclatant !

Le programme de la journée

Voici le programme détaillé de la journée laïque du 6 juin :

À 9 h. 30, salle du Patronage Laïque. — Assemblée générale pour la constitution d'un Fédération des Œuvres Scolaires et Post-Scolaires de l'Arrondissement de Cambrai.

À 11 heures du matin, à la Mairie. — Rassemblement des Enseignants, des Amicales laïques et des Délégués des établissements secondaires.

À 11 h. 1/4. — Départ d'un cortège qui se rendra dans la grande allée des Jardins publics.

À 11 h. 1/2, à la Gare-Ville. — Arrivée et réception de M. le Ministre, par les autorités. L'Harmonie de l'Enseignement, l'Harmonie de Fournes, prêteront son concours à cette cérémonie.

À 11 h. 3/4, dans la grande Allée du Jardin. — Revue des enfants des écoles laïques. M. le Ministre, accompagné des personnalités officielles, de la Municipalité, du Conseil Municipal et du Comité de l'Union des Amicales laïques du Nord.

Vers midi et demi, sur la place d'Armes. — Concert par l'Harmonie de l'École primaire supérieure de Fournes (Pensionnaires Vercoeur-Gombert).

À 14 h. 1/2, dans la cour du Collège de Garçons. — Manifestation en l'honneur de l'école laïque et du Personnel enseignant. M. Ferdinand Buisson et divers orateurs prendront la parole.

A l'issue de cette Assemblée. — Dérive des 300 drapeaux des Amicales Laïques avec la concours de divers sociétés musicales.

De 15 à 19 heures, sur l'Esplanade du Nouveau Jardin. — Fête de plein air offerte aux enfants des écoles laïques.

Les organisations laïques et post-scolaires sont invitées à envoyer, sans aucune exception, tous leurs drapeaux, leurs fanions, leurs pennons, toutes leurs bandières.

Rapports que des trains spéciaux sont organisés dans toutes les directions.